

LEGENDE



Sondage Pollution



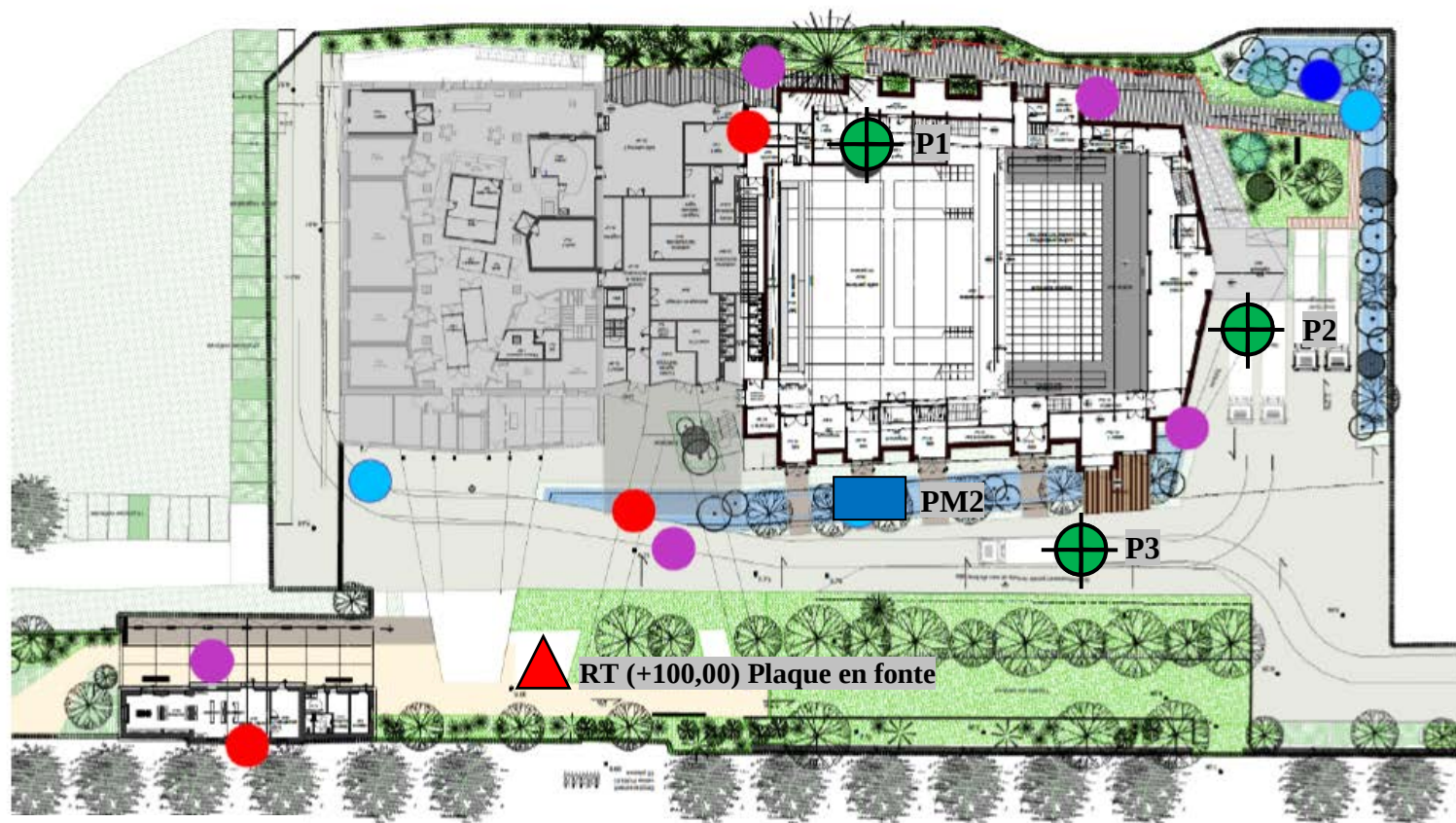
Pelle mécanique + Essai Matsuo



GEODECRION ATLANTIQUE

A25-253 – LA ROCHELLE (17)
Création d'une salle de concert

Plan d'implantation des sondages
AGENCE ATLANTIQUE





GEODECRION ATLANTIQUE

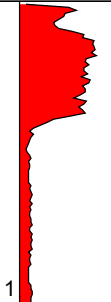
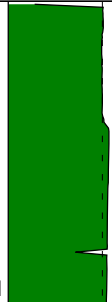
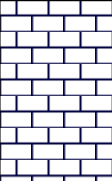
LA ROCHELLE (17)

Contrat A25-253

Date début : 20/01/2026 Cote : 95.9 Profondeur : 0,00 - 1,00 m
Machine : SOCOMAFOR 35P N°382
Sondeur : M. MUSTO & M. LEBLON

Forage : P1

EXGTE 3.27/LB2GEO115FR

Cote NGF	Profondeur	Niveau d'eau	Lithologie		Faciès	Outils	Vitesse d'avancement (m/h)			Pression de poussée (bar)			Couple de rotation (bar)		
							0	75	150	0	50	100	0	75	150
95,50 m	0,40 m	SEC		ENROBE + CONCASSE verdâtre	RB	SOCOMAFOR 35P + THC Ø 89 mm									
94,90 m	1,00 m			CALCAIRE beige	BEDROCK										



GEODECRION ATLANTIQUE

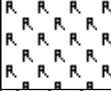
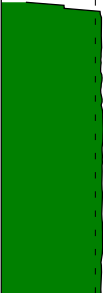
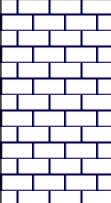
Contrat A25-253

LA ROCHELLE (17)

Date début : 20/01/2026 Cote : 96.2 Profondeur : 0,00 - 1,00 m
Machine : SOCOMAFOR 35P N°382
Sondeur : M. MUSTO & M. LEBLON

Forage : P2

EXGTE 3.27/LB2GEO115FR

Cote NGF	Profondeur	Niveau d'eau	Lithologie	Faciès	Outils	Vitesse d'avancement (m/h)			Pression de poussée (bar)			Couple de rotation (bar)		
						0	75	150	0	50	100	0	75	150
96 95,90 m	0 0,30 m	SEC	 ENROBE + CONCASSE Verdâtre, noirâtre	RB	SOCOMAFOR 35P + THC Ø 89 mm									
95,20 m	1,00 m		 CALCAIRE beige	BEDROCK										



GEODECRION ATLANTIQUE

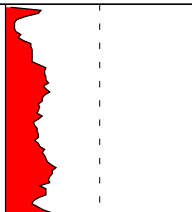
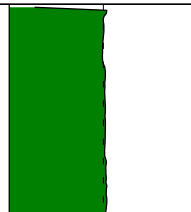
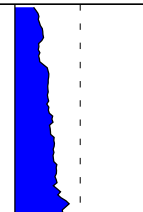
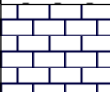
LA ROCHELLE (17)

Contrat A25-253

Date début : 20/01/2026 Cote : 97.5 Profondeur : 0,00 - 1,01 m
Machine : SOCOMAFOR 35P N°382
Sondeur : M. MUSTO & M. LEBLON

Forage : P3

EXGTE 3.27/LB2GEO115FR

Cote NGF	Profondeur	Niveau d'eau	Lithologie	Faciès	Outils	Vitesse d'avancement (m/h)			Pression de poussée (bar)			Couple de rotation (bar)			
						0	75	150	0	50	100	0	75	150	
97	0	SEC		ENROBE + CONCASSE verdâtre, grisâtre	REMBLAIS	SOCOMAFOR 35P + THC Ø 89 mm									
96,80 m	0,70 m														
96,49 m	1,01 m							1	1	1					

Paramètre d'analyse	unité	P1 (0 - 0,40 m)	P2 (0 - 0,30 m)	P3 (0 - 0,80 m)	Seuils de référence
pH	-/-	9,1	9	8,2	-/-
Conductivité sur brut	µS/cm	67	72	104	-/-
Matière sèche	% P.B	96,7	96,9	92,2	-/-
INDICE DE POLLUTION					
Chlorure soluble	mg/kg M.S.	<20.0	<20.0	35,8	800
Fluorure soluble	mg/kg M.S.	<5.00	<5.00	<5.00	10
Sulfates solubles	mg/kg M.S.	<50.4	68,7	92,6	1 000
Indice phénols	mg/kg M.S.	<0.50	<0.50	<0.50	1
Fraction soluble	mg/kg M.S.	<2000	<2000	<2000	4 000
Carbone Organique Total par Combustion sèche	mg/kg M.S.	<50	<51	<51	500
METAUX					
Arsenic (As) ICP/AES Eluat	mg/kg M.S.	<0.101	<0.102	0,107	0,5
Baryum (Ba) ICP/AES Eluat	mg/kg M.S.	0,273	0,621	0,34	20
Chrome (Cr) (ICP/AES) Eluat	mg/kg M.S.	<0.10	<0.10	<0.10	0,5
Cuivre (Cu) ICP/AES Eluat	mg/kg M.S.	<0.101	<0.102	<0.102	2
Molybdène (Mo) (ICP/MS) Eluat	mg/kg M.S.	<0.010	<0.010	0,031	0,5
Nickel (Ni) ICP/AES Eluat	mg/kg M.S.	<0.101	<0.102	<0.102	0,4
Plomb (Pb) ICP/AES Eluat	mg/kg M.S.	<0.101	<0.102	<0.102	0,5
Zinc (Zn) (ICP/AES) Eluat	mg/kg M.S.	<0.101	<0.102	<0.102	4
Mercure (Hg) sur éluat	mg/kg M.S.	<0.001	<0.001	<0.001	0,01
Antimoine (Sb) (ICP/MS) Eluat	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	0,047	0,06
Cadmium (Cd) (ICP/MS) Eluat	mg/kg M.S.	<0.002	<0.002	<0.002	0,04
Sélénium (Se) (ICP/MS) Eluat	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	<0.01	0,1
HYDROCARBURES C10-C40					
HCT (C10 - C16) (Calcul)	mg/kg M.S.	3,99	2,9	9,57	-/-
HCT (C16 - C22) (Calcul)	mg/kg M.S.	17	17,1	43	-/-
HCT (C22 - C30) (Calcul)	mg/kg M.S.	69,2	144	295	-/-
HCT (C30 - C40) (Calcul)	mg/kg M.S.	649	600	793	-/-
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/kg M.S.	739	763	1140	500
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (16 HAPs)					
Naphtalène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	0,06	-/-
Fluorène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.25	-/-
Phénanthrène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	0,89	-/-
Pyrène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	3,6	-/-
Benzo(a)-anthracène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	1,5	-/-
Chrysène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	1,5	-/-
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	3,6	-/-
Dibenzo(a,h)anthracène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	0,81	-/-
Acénaphthylène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	0,28	-/-
Acénaphthène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.29	-/-
Anthracène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	0,54	-/-
Fluoranthène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	3	-/-
Benzo(b)fluoranthène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	3,1	-/-
Benzo(k)fluoranthène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	1,2	-/-
Benzo(a)pyrène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	3	-/-
Benzo(ghi)Pérylène / LSA33	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	3,6	-/-
Somme des HAP	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	26,7	50
PCB CONGENERES REGLEMENTAIRES (7 COMPOSES)					
PCB 28	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	<0.01	-/-
PCB 52	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	<0.01	-/-
PCB 101	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	<0.01	-/-
PCB 118	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	<0.01	-/-
PCB 138	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	<0.01	-/-
PCB 153	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	<0.01	-/-
PCB 180	mg/kg M.S.	<0.01	<0.01	<0.01	-/-
SOMME PCB (7)	mg/kg M.S.	<0.010	<0.010	<0.010	1
Composés Organiques Volatiles					
Benzène	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.05	-/-
Ethylbenzène	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.05	-/-
Toluène	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.05	-/-
o-Xylène	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.05	-/-
m+p-Xylène	mg/kg M.S.	<0.05	<0.05	<0.05	-/-
Somme des Xylènes	mg/kg M.S.	<0.0500	<0.0500	<0.0500	-/-
Somme des Composés Organiques Volatiles	mg/kg M.S.	<0.20	<0.20	<0.20	6

-/-	valeur non quantifiée
XX	limite de quantification atteinte
XX	valeur dépassant le seuil ISDI

SAS GEODECRION ATLANTIQUE
Madame Chloé MARNIER

16 Rue du Chemin Ferré

17100 SAINTES

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010691

Version du : 13/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Date de réception technique : 26/01/2026

Première date de réception physique : 26/01/2026 14:29:20

Référence Dossier :

Référence Commande : A25 253 La rochelle (17)

Coordinateur de Projets Clients : Marie DIEBOLT / MarieDiebolt@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Sol	(SOL)	P1 0-0,4m
002	Sol	(SOL)	P2 0-0,3m
003	Sol	(SOL)	P3 0-0,8m

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010691

Version du : 13/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Date de réception technique : 26/01/2026

Première date de réception physique : 26/01/2026 14:29:20

Référence Dossier :

Référence Commande : A25 253 La rochelle (17)

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001
P1 0-0,4m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

002
P2 0-0,3m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

003
P3 0-0,8m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

Préparation Physico-Chimique

 ZS00U : **Prétraitement et séchage à 40°C**

* Fait

* Fait

* Fait

 LS896 : **Matière sèche**

% P.B.

* 96.7

* 96.9

* 92.2

Indices de pollution

 LS08X : **Carbone Organique Total (COT)**

mg C/kg M.S.

* 21200

* 21900

* 17400

Hydrocarbures totaux

 LS919 : **Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40)**

Indice Hydrocarbures (C10-C40) mg/kg M.S.

* 739

* 763

* 1140

HCT (nC10 - nC16) (Calcul) mg/kg M.S.

3.99

2.90

9.57

HCT (>nC16 - nC22) (Calcul) mg/kg M.S.

17.0

17.1

43.0

HCT (>nC22 - nC30) (Calcul) mg/kg M.S.

69.2

144

295

HCT (>nC30 - nC40) (Calcul) mg/kg M.S.

649

600

793

 ZS0DY : **Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40**

> C10 - C12 inclus (%)

0.17

0.00

0.09

> C12 - C16 inclus (%)

0.37

0.37

0.75

> C16 - C20 inclus (%)

1.13

1.01

1.14

> C20 - C24 inclus (%)

3.25

3.08

7.19

> C24 - C28 inclus (%)

1.60

8.17

11.66

> C28 - C32 inclus (%)

13.26

20.88

9.61

> C32 - C36 inclus (%)

32.79

31.48

32.20

> C36 - C40 exclus (%)

47.43

35.01

37.36

> C10 - C12 inclus mg/kg M.S.

1.26

0.03

1.03

> C12 - C16 inclus mg/kg M.S.

2.73

2.82

8.55

> C16 - C20 inclus mg/kg M.S.

8.35

7.71

12.99

> C20 - C24 inclus mg/kg M.S.

24.02

23.51

81.95

> C24 - C28 inclus mg/kg M.S.

11.82

62.35

132.9

> C28 - C32 inclus mg/kg M.S.

97.99

159.4

109.5

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 26E010691

Version du : 13/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Date de réception technique : 26/01/2026

Première date de réception physique : 26/01/2026 14:29:20

Référence Dossier :

Référence Commande : A25 253 La rochelle (17)

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001	002	003
P1 0-0,4m	P2 0-0,3m	P3 0-0,8m
SOL	SOL	SOL
20/01/2026	20/01/2026	20/01/2026
10/02/2026	10/02/2026	10/02/2026
13.1°C	13.1°C	13.1°C

Hydrocarbures totaux

 ZS0DY : **Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40**

> C32 - C36 inclus	mg/kg M.S.	242.3	240.3	367.0
> C36 - C40 exclus	mg/kg M.S.	350.5	267.2	425.8

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHI : Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.25
LSRHJ : Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.89
LSRHM : Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	3.6
LSRHN : Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	1.5
LSRHP : Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	1.5
LSRHS : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	3.6
LSRHT : Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.81
LSRHV : Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.28
LSRHW : Acénaphène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.29
LSRHK : Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.54
LSRHL : Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	3.0
LSRHQ : Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	3.1
LSRHR : Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	1.2
LSRHH : Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	3.0
LSRHX : Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	3.6
ZS04B : Somme 15 HAP + Naphtalène (Volatils)	mg/kg M.S.		<0.05		<0.05		26.7

Polychlorobiphényles (PCBs)

LS3U7 : PCB 28	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UB : PCB 52	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U8 : PCB 101	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U6 : PCB 118	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3U9 : PCB 138	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LS3UA : PCB 153	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 26E010691

Version du : 13/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Date de réception technique : 26/01/2026

Première date de réception physique : 26/01/2026 14:29:20

Référence Dossier :

Référence Commande : A25 253 La rochelle (17)

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001**P1 0-0,4m****SOL**

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

002**P2 0-0,3m****SOL**

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

003**P3 0-0,8m****SOL**

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

Polychlorobiphényles (PCBs)

LS3UC : PCB 180	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	<0.01
LSFEH : Somme PCB (7)	mg/kg M.S.		<0.010		<0.010		<0.010

Composés Volatils

LS32C : Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	0.06
LS0XU : Benzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y4 : Toluène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0XW : Ethylbenzène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y6 : o-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0Y5 : m+p-Xylène	mg/kg M.S.	*	<0.05	*	<0.05	*	<0.05
LS0IK : Somme des BTEX	mg/kg M.S.		<0.0500		<0.0500		<0.0500

Lixiviation

LSA36 : Lixiviation 1x24 heures							
Masse d'échantillon utilisée	g	*	1326.0	*	1324.0	*	1611.0
Lixiviation 1x24 heures		*	Fait	*	Fait	*	Fait
Refus pondéral à 4 mm	%	*	71.8	*	28.6	*	14.0
XXS4D : Pesée échantillon lixiviation							
Volume de lixiviant ajouté	ml	*	950	*	950	*	950
Masse de la prise d'essai	g	*	94.8	*	95.4	*	94.4

Analyses immédiates sur éluat

LSQ13 : Mesure du pH sur éluat							
pH (Potentiel d'Hydrogène)		*	9.1	*	9.00	*	8.2
Température	°C		21		21		20
LSQ02 : Conductivité à 25°C sur éluat							
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	µS/cm	*	67	*	72	*	104
Température de mesure de la conductivité	°C		20.4		20.5		19.4
LSM46 : Résidu sec à 105°C (Fraction soluble) sur éluat							
Résidus secs à 105 °C	mg/kg M.S.	*	<2000	*	<2000	*	<2000

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010691

Version du : 13/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Date de réception technique : 26/01/2026

Première date de réception physique : 26/01/2026 14:29:20

Référence Dossier :

Référence Commande : A25 253 La rochelle (17)

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001
P1 0-0,4m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

002
P2 0-0,3m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

003
P3 0-0,8m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

Analyses immédiates sur éluat

 LSM46 : **Résidu sec à 105°C (Fraction soluble)
sur éluat**

Résidus secs à 105°C (calcul)	% MS	*	<0.2	*	<0.2	*	<0.2

Indices de pollution sur éluat

LSM68 : Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<50	*	<51	*	<51
LS04Y : Chlorures sur éluat	mg/kg M.S.	*	<20.0	*	<20.0	*	35.8
LSN71 : Fluorures sur éluat	mg/kg M.S.	*	<5.00	*	<5.00	*	<5.00
LS04Z : Sulfates sur éluat	mg/kg M.S.	*	<50.4	*	68.7	*	92.6
LSM90 : Indice phénol sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50	*	<0.50

Métaux sur éluat

LSM97 : Antimoine (Sb) sur éluat	mg/kg M.S.	*	<0.01	*	<0.01	*	0.047
LSM99 : Arsenic (As) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th>0.107</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th>0.107</th> </td></td></td>	* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th>0.107</th> </td></td>	<0.101	* <th><0.102</th> <td>* <th>0.107</th> </td>	<0.102	* <th>0.107</th>	0.107
LSN01 : Baryum (Ba) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th>0.273</th> <td>* <th>0.621</th> <td>* <th>0.34</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th>0.273</th> <td>* <th>0.621</th> <td>* <th>0.34</th> </td></td></td>	* <th>0.273</th> <td>* <th>0.621</th> <td>* <th>0.34</th> </td></td>	0.273	* <th>0.621</th> <td>* <th>0.34</th> </td>	0.621	* <th>0.34</th>	0.34
LSN05 : Cadmium (Cd) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.002</th> <td>* <th><0.002</th> <td>* <th><0.002</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.002</th> <td>* <th><0.002</th> <td>* <th><0.002</th> </td></td></td>	* <th><0.002</th> <td>* <th><0.002</th> <td>* <th><0.002</th> </td></td>	<0.002	* <th><0.002</th> <td>* <th><0.002</th> </td>	<0.002	* <th><0.002</th>	<0.002
LSN08 : Chrome (Cr) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.10</th> <td>* <th><0.10</th> <td>* <th><0.10</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.10</th> <td>* <th><0.10</th> <td>* <th><0.10</th> </td></td></td>	* <th><0.10</th> <td>* <th><0.10</th> <td>* <th><0.10</th> </td></td>	<0.10	* <th><0.10</th> <td>* <th><0.10</th> </td>	<0.10	* <th><0.10</th>	<0.10
LSN10 : Cuivre (Cu) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td></td>	* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td>	<0.101	* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td>	<0.102	* <th><0.102</th>	<0.102
LSN26 : Molybdène (Mo) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.010</th> <td>* <th><0.010</th> <td>* <th>0.031</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.010</th> <td>* <th><0.010</th> <td>* <th>0.031</th> </td></td></td>	* <th><0.010</th> <td>* <th><0.010</th> <td>* <th>0.031</th> </td></td>	<0.010	* <th><0.010</th> <td>* <th>0.031</th> </td>	<0.010	* <th>0.031</th>	0.031
LSN28 : Nickel (Ni) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td></td>	* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td>	<0.101	* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td>	<0.102	* <th><0.102</th>	<0.102
LSN33 : Plomb (Pb) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td></td>	* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td>	<0.101	* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td>	<0.102	* <th><0.102</th>	<0.102
LSN41 : Sélénium (Se) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.01</th> <td>* <th><0.01</th> <td>* <th><0.01</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.01</th> <td>* <th><0.01</th> <td>* <th><0.01</th> </td></td></td>	* <th><0.01</th> <td>* <th><0.01</th> <td>* <th><0.01</th> </td></td>	<0.01	* <th><0.01</th> <td>* <th><0.01</th> </td>	<0.01	* <th><0.01</th>	<0.01
LSN53 : Zinc (Zn) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td></td>	* <th><0.101</th> <td>* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td></td>	<0.101	* <th><0.102</th> <td>* <th><0.102</th> </td>	<0.102	* <th><0.102</th>	<0.102
LS04W : Mercure (Hg) sur éluat <td>mg/kg M.S. <td>* <th><0.001</th> <td>* <th><0.001</th> <td>* <th><0.001</th> </td></td></td></td>	mg/kg M.S. <td>* <th><0.001</th> <td>* <th><0.001</th> <td>* <th><0.001</th> </td></td></td>	* <th><0.001</th> <td>* <th><0.001</th> <td>* <th><0.001</th> </td></td>	<0.001	* <th><0.001</th> <td>* <th><0.001</th> </td>	<0.001	* <th><0.001</th>	<0.001

Sous-traitance

 LE071 : **Analyse qualitative d'amiante par MOLP**
 Prestation soustraite à Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
 COFRAC ESSAIS 1-1751
 Description visuelle

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 26E010691

Version du : 13/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Date de réception technique : 26/01/2026

Première date de réception physique : 26/01/2026 14:29:20

Référence Dossier :

Référence Commande : A25 253 La rochelle (17)

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001
P1 0-0,4m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

002
P2 0-0,3m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

003
P3 0-0,8m
SOL

20/01/2026

10/02/2026

13.1°C

Sous-traitance
LE071 : Analyse qualitative d'amiante par MOLP

Prestation soustraite à Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

COFRAC ESSAIS 1-1751

Traitement de l'échantillon

Nombre de préparations

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

LE07J : Analyse qualitative d'amiante par MET

Prestation soustraite à Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

COFRAC ESSAIS 1-1751

Nom opérateur

Pourcentage visuel

Type d'amiante

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

* Ci-joint

Observations	N° d'échantillon	Référence client
La conformité relative à la température relevée à réception des échantillons n'est pas remplie.	(001) (002) (003)	P1 0-0,4m / P2 0-0,3m / P3 0-0,8m /
Lixiviation : Conformément aux exigences de la norme NF EN 12457-2, votre échantillonnage n'a pas permis de fournir les 2kg requis au laboratoire.	(001) (002) (003)	P1 0-0,4m / P2 0-0,3m / P3 0-0,8m /
Spectrophotométrie visible automatisée : le pH de l'échantillon n'est pas compris dans le domaine de la méthode (5 < pH < 9) , le(s) résultat(s) est (sont) émis avec réserve	(001)	P1 0-0,4m

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010691

Version du : 13/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Date de réception technique : 26/01/2026

Première date de réception physique : 26/01/2026 14:29:20

Référence Dossier :

Référence Commande : A25 253 La rochelle (17)

**Clémence VILLOTTA**

Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 12 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Annexe technique

Dossier N° :26E010691

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25 253 La rochelle (17)

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LE07I	Analyse qualitative d'amiante par MOLP Description visuelle Traitement de l'échantillon Nombre de préparations	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021) - HSG 248 - Appendice 2 (2021)				Prestation soustraite à Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
LE07J	Analyse qualitative d'amiante par MET Nom opérateur Pourcentage visuel Type d'amiante	Microscopie Electronique à Transmission (MET) - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021 - Norme NFX43-050 Juillet 2021				
LS04W	Mercure (Hg) sur éluat	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.001	50%	mg/kg M.S.	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS04Y	Chlorures sur éluat	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrométrie visible automatisée] - NF EN ISO 15923-1	20	23%	mg/kg M.S.	
LS04Z	Sulfates sur éluat		50	20%	mg/kg M.S.	
LS08X	Carbone Organique Total (COT)	Combustion [sèche] - NF ISO 10694 - Détermination directe	1000	40%	mg C/kg M.S.	
LS0IK	Somme des BTEX	Calcul - Calcul			mg/kg M.S.	

Annexe technique

Dossier N° :26E010691

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25 253 La rochelle (17)

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS0XU	Benzène	HS - GC/MS [Extraction méthanolique] - NF EN ISO 22155	0.05	40%	mg/kg M.S.	
LS0XW	Ethylbenzène		0.05	47%	mg/kg M.S.	
LS0Y4	Toluène		0.05	47%	mg/kg M.S.	
LS0Y5	m+p-Xylène		0.05	47%	mg/kg M.S.	
LS0Y6	o-Xylène		0.05	45%	mg/kg M.S.	
LS32C	Naphtalène		0.05	36%	mg/kg M.S.	
LS3U6	PCB 118	GC/MS/MS [ou GC/ECD - Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 18475	0.01	37%	mg/kg M.S.	
LS3U7	PCB 28		0.01	32%	mg/kg M.S.	
LS3U8	PCB 101		0.01	39%	mg/kg M.S.	
LS3U9	PCB 138		0.01	37%	mg/kg M.S.	
LS3UA	PCB 153		0.01	32%	mg/kg M.S.	
LS3UB	PCB 52		0.01	30%	mg/kg M.S.	
LS3UC	PCB 180		0.01	34%	mg/kg M.S.	
LS896	Matière sèche	Gravimétrie - NF ISO 11465	0.1	5%	% P.B.	
LS919	Hydrocarbures totaux (4 tranches) (C10-C40) Indice Hydrocarbures (C10-C40) HCT (nC10 - nC16) (Calcul) HCT (>nC16 - nC22) (Calcul) HCT (>nC22 - nC30) (Calcul) HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	GC/FID [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN ISO 16703	15	45%	mg/kg M.S.	
					mg/kg M.S.	
					mg/kg M.S.	
					mg/kg M.S.	
					mg/kg M.S.	
LSA36	Lixiviation 1x24 heures Masse d'échantillon utilisée Lixiviation 1x24 heures Refus pondéral à 4 mm	Lixiviation [Ratio L/S = 10 l/kg - Broyage par concasseur à mâchoires] - NF EN 12457-2	0.1		g	
					%	
LSFEH	Somme PCB (7)	Calcul - Calcul			mg/kg M.S.	
LSM46	Résidu sec à 105°C (Fraction soluble) sur éluat Résidus secs à 105 °C Résidus secs à 105°C (calcul)	Gravimétrie - NF T 90-029	2000	20%	mg/kg M.S.	
			0.2		% MS	
LSM68	Carbone Organique par oxydation (COT) sur éluat	Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	50	45%	mg/kg M.S.	
LSM90	Indice phénol sur éluat	Flux continu - NF EN ISO 14402 (adaptée sur sédiment, boue)	0.5	43%	mg/kg M.S.	
LSM97	Antimoine (Sb) sur éluat	ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.01	25%	mg/kg M.S.	
LSM99	Arsenic (As) sur éluat		0.1	25%	mg/kg M.S.	
LSN01	Baryum (Ba) sur éluat		0.1	25%	mg/kg M.S.	

Annexe technique

Dossier N° :26E010691

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25 253 La rochelle (17)

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSN05	Cadmium (Cd) sur éluat		0.002	30%	mg/kg M.S.	
LSN08	Chrome (Cr) sur éluat		0.1	25%	mg/kg M.S.	
LSN10	Cuivre (Cu) sur éluat		0.1	15%	mg/kg M.S.	
LSN26	Molybdène (Mo) sur éluat		0.01	25%	mg/kg M.S.	
LSN28	Nickel (Ni) sur éluat		0.1	20%	mg/kg M.S.	
LSN33	Plomb (Pb) sur éluat		0.1	20%	mg/kg M.S.	
LSN41	Sélénium (Se) sur éluat		0.01	35%	mg/kg M.S.	
LSN53	Zinc (Zn) sur éluat		0.1	28%	mg/kg M.S.	
LSN71	Fluorures sur éluat	Electrométrie [Potentiometrie] - NF T 90-004	5	14%	mg/kg M.S.	
LSQ02	Conductivité à 25°C sur éluat Conductivité corrigée automatiquement à 25°C Température de mesure de la conductivité	Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888	15	30%	µS/cm °C	
LSQ13	Mesure du pH sur éluat pH (Potentiel d'Hydrogène) Température	Potentiométrie - NF EN ISO 10523			°C	
LSRHH	Benzo(a)pyrène	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF ISO 18287	0.05	37%	mg/kg M.S.	
LSRHI	Fluorène		0.05	32%	mg/kg M.S.	
LSRHJ	Phénanthrène		0.05	31%	mg/kg M.S.	
LSRHK	Anthracène		0.05	28%	mg/kg M.S.	
LSRHL	Fluoranthène		0.05	34%	mg/kg M.S.	
LSRHM	Pyrène		0.05	34%	mg/kg M.S.	
LSRHN	Benzo-(a)-anthracène		0.05	29%	mg/kg M.S.	
LSRHP	Chrysène		0.05	33%	mg/kg M.S.	
LSRHQ	Benzo(b)fluoranthène		0.05	36%	mg/kg M.S.	
LSRHR	Benzo(k)fluoranthène		0.05	41%	mg/kg M.S.	
LSRHS	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.05	43%	mg/kg M.S.	
LSRHT	Dibenzo(a,h)anthracène		0.05	43%	mg/kg M.S.	
LSRHV	Acénaphthylène		0.05	30%	mg/kg M.S.	
LSRHW	Acénaphtène		0.05	25%	mg/kg M.S.	
LSRHX	Benzo(ghi)Pérylène		0.05	43%	mg/kg M.S.	
XXS4D	Pesée échantillon lixiviation Volume de lixiviant ajouté Masse de la prise d'essai	Gravimétrie - NF EN 12457-2			ml g	
ZS00U	Prétraitement et séchage à 40°C	Séchage [sur la totalité de l'échantillon sauf mention contraire] - NF EN 16179				

Annexe technique

Dossier N° :26E010691

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25 253 La rochelle (17)

Sol

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
ZS04B	Somme 15 HAP + Naphtalène (Volatils)	Calcul -			mg/kg M.S.	
ZS0DY	Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40	Calcul - Méthode interne				
	> C10 - C12 inclus (%)				%	
	> C12 - C16 inclus (%)				%	
	> C16 - C20 inclus (%)				%	
	> C20 - C24 inclus (%)				%	
	> C24 - C28 inclus (%)				%	
	> C28 - C32 inclus (%)				%	
	> C32 - C36 inclus (%)				%	
	> C36 - C40 exclus (%)				%	
	> C10 - C12 inclus				mg/kg M.S.	
	> C12 - C16 inclus				mg/kg M.S.	
	> C16 - C20 inclus				mg/kg M.S.	
	> C20 - C24 inclus				mg/kg M.S.	
	> C24 - C28 inclus				mg/kg M.S.	
	> C28 - C32 inclus				mg/kg M.S.	
	> C32 - C36 inclus				mg/kg M.S.	
	> C36 - C40 exclus				mg/kg M.S.	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 26E010691

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-025263-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25 253 La rochelle (17)

Sol

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	P1 0-0,4m		26/01/2026 14:29:20	26/01/2026		
002	P2 0-0,3m		26/01/2026 14:29:20	26/01/2026		
003	P3 0-0,8m		26/01/2026 14:29:20	26/01/2026		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066404-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:31	Page1/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1) (2)	26E010691-001 - P1 0-0,4m -	Prise d'essai n° 1 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon n'a été ni tamisé ni analysé par fraction granulométrique.
- (2) L'échantillon reçu est constitué d'une seule couche de sol. Dans le cas de présence de matériaux manufacturés dans le sols, le laboratoire les identifie en commentaire sur le rapport et ne procède pas à leur analyse.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066404-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:31	Page2/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 2 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts.



Rayan JEBLI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066405-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:31	Page1/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002 (1) (2)	26E010691-002 - P2 0-0,3m -	Prise d'essai n° 1 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon n'a été ni tamisé ni analysé par fraction granulométrique.
- (2) L'échantillon reçu est constitué d'une seule couche de sol. Dans le cas de présence de matériaux manufacturés dans le sols, le laboratoire les identifie en commentaire sur le rapport et ne procède pas à leur analyse.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066405-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:31	Page2/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 2 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts.



Rayan JEBLI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066406-01 Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:32 Page1/2
Dossier N° : 26A003317 Date de réception : 30/01/2026 Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317 Référence de suivi du dossier N° : 26E010691
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026 Date de réception :
Date d'analyse : 03/02/2026
Référence dossier Client:26E010691
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003 (1) (2)	26E010691-003 - P3 0-0,8m -	Prise d'essai n° 1 : matériau de type terre (sol) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau de type terre (sol) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau de type terre (sol) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon n'a été ni tamisé ni analysé par fraction granulométrique.
- (2) L'échantillon reçu est constitué d'une seule couche de sol. Dans le cas de présence de matériaux manufacturés dans le sols, le laboratoire les identifie en commentaire sur le rapport et ne procède pas à leur analyse.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066406-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:32	Page2/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 2 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts.



Rayan JEBLI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066404-01 Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:31 Page1/2
Dossier N° : 26A003317 Date de réception : 30/01/2026 Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317 Référence de suivi du dossier N° : 26E010691
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026 Date de réception :
Date d'analyse : 03/02/2026
Référence dossier Client:26E010691
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1) (2)	26E010691-001 - P1 0-0,4m -	Prise d'essai n° 1 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon n'a été ni tamisé ni analysé par fraction granulométrique.
- (2) L'échantillon reçu est constitué d'une seule couche de sol. Dans le cas de présence de matériaux manufacturés dans le sols, le laboratoire les identifie en commentaire sur le rapport et ne procède pas à leur analyse.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066404-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:31	Page2/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 2 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts.



Rayan JEBLI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066405-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:31	Page1/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002 (1) (2)	26E010691-002 - P2 0-0,3m -	Prise d'essai n° 1 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau de type terre (sol) (gris) (foncé)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon n'a été ni tamisé ni analysé par fraction granulométrique.
- (2) L'échantillon reçu est constitué d'une seule couche de sol. Dans le cas de présence de matériaux manufacturés dans le sols, le laboratoire les identifie en commentaire sur le rapport et ne procède pas à leur analyse.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066405-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:31	Page2/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 2 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts.



Rayan JEBLI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



**EUROFINS ANALYSES POUR
L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS**
Département Environnement
5 rue d'Otterswiller
67700 SAVERNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066406-01 Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:32 Page1/2
Dossier N° : 26A003317 Date de réception : 30/01/2026 Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317 Référence de suivi du dossier N° : 26E010691
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026 Date de réception :
Date d'analyse : 03/02/2026
Référence dossier Client:26E010691
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003 (1) (2)	26E010691-003 - P3 0-0,8m -	Prise d'essai n° 1 : matériau de type terre (sol) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 2 : matériau de type terre (sol) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n° 3 : matériau de type terre (sol) (marron)	MET * / LSY2	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon n'a été ni tamisé ni analysé par fraction granulométrique.
- (2) L'échantillon reçu est constitué d'une seule couche de sol. Dans le cas de présence de matériaux manufacturés dans le sols, le laboratoire les identifie en commentaire sur le rapport et ne procède pas à leur analyse.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-LE-066406-01	Date d'émission de rapport : 04/02/2026 20:32	Page2/2
Dossier N° : 26A003317	Date de réception : 30/01/2026	Date d'analyse : 03/02/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26A003317	Référence de suivi du dossier N° : 26E010691	
Reçu au laboratoire le : 30/01/2026	Date de réception :	
Date d'analyse : 03/02/2026		
Référence dossier Client:26E010691		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour l'Environnement France SAS.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 2 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts.



Rayan JEBLI
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Paramètre d'analyse	unité	M2 (0,50m)	Valeurs françaises (eaux brutes)	Valeurs de l'OMS
PRODUITS DE TRAITEMENT DU BOIS				
Permethrine / LS1BA	µg/l	n.a	2	pvl
Cyperméthrine-alpha / LS1BA	µg/l	n.a	2	pvl
Carbendazime / LS1B3	µg/l	n.a	2	pvl
Propiconazole / LS1SF	µg/l	n.a	2	pvl
Tébuconazole / LS1SF	µg/l	n.a	2	pvl
METAUX				
Arsenic (As)	mg/l	0,064	0,1	10
Cadmium (Cd)	mg/l	0,011	0,005	3
Chrome (Cr)	mg/l	0,097	0,05	50
Cuivre (Cu)	mg/l	2,68	pvl	2000
Nickel (Ni)	mg/l	0,097	0,02	70
Plomb (Pb)	mg/l	0,388	0,05	10
Zinc (Zn)	mg/l	2,45	5	pvl
Mercure (Hg)	µg/l	1,8	1	6
HYDROCARBURES C10-C40				
HCT (C10 - C16) (Calcul)	mg/l	14,5	pvl	pvl
HCT (C16 - C22) (Calcul)	mg/l	117	pvl	pvl
HCT (C22 - C30) (Calcul)	mg/l	51,5	pvl	pvl
HCT (C30 - C40) (Calcul)	mg/l	12,3	pvl	pvl
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	195	1000	pvl
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (16 HAPs)				
Naphtalène / LS318	µg/l	12	pvl	pvl
Acénaphthylène / LS318	µg/l	3,6	pvl	pvl
Acénaphène / LS318	µg/l	4,2	pvl	pvl
Fluorène / LS318	µg/l	4,4	pvl	pvl
Phénanthrène / LS318	µg/l	4,3	pvl	pvl
Anthracène / LS318	µg/l	5,5	pvl	pvl
Fluoranthène / LS318	µg/l	9,7	pvl	pvl
Pyrène / LS318	µg/l	12	pvl	pvl
Benzo-(a)-anthracène / LS318	µg/l	2,9	pvl	pvl
Chrysène / LS318	µg/l	3,4	pvl	pvl
Benzo(b)fluoranthène / LS318	µg/l	5,2	pvl	pvl
Benzo(k)fluoranthène / LS318	µg/l	1,5	pvl	pvl
Benzo(a)pyrène / LS318	µg/l	3,596	pvl	0,7
Dibenzo(a,h)anthracène / LS318	µg/l	0,9	pvl	pvl
Benzo(ghi)Pérylène / LS318	µg/l	4,6	pvl	pvl
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène / LS318	µg/l	2,4	pvl	pvl
Somme des HAP 16	µg/l	80	1	pvl

-/-	valeur non quantifiée
XX	limite de quantification atteinte
XX	valeur dépassant le seuil
pvl	aucune valeur limite fixée



A25-253 – LA ROCHELLE (17)

Récapitulatif des analyses des eaux souterraines

SAS GEODECRION ATLANTIQUE

Madame Chloé MARNIER

16 Rue du Chemin Ferré

17100 SAINTES

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

Coordinateur de Projets Clients : Marie DIEBOLT / MarieDiebolt@eurofins.com /

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau souterraine (ESO)	m2 à 0.50

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

N° Echantillon

Référence client :

Matrice :

Date de prélèvement :

Date de début d'analyse :

Température de l'air de l'enceinte :

001
m2 à 0.50
ESO

21/01/2026

23/01/2026

7.2°C

Analyses immédiates

 LS001 : **Mesure du pH**

pH		▲	# 8.00
Température	°C		19.8

 LSK98 : **Conductivité à 25°C**

Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	µS/cm	▲	# 690
Température de mesure de la conductivité	°C		19.7

Indices de pollution

 LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)**

Nitrates	mg NO3/l	▲	# 1.09
Azote nitrique	mg N-NO3/l	▲	# 0.25

 LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)**

Nitrites	mg NO2/l	▲	# <0.04
Azote nitreux	mg N-NO2/l	▲	# <0.01

 LS02I : **Chlorures (Cl)**

mg/l	*	21.4
------	---	------

 LS02Z : **Sulfates (SO4)**

mg/l	*	233
------	---	-----

 LS03C : **Orthophosphates (PO4)**

mg PO4/l	*	<0.10
----------	---	-------

 LS045 : **Carbone Organique Total (COT)**

mg/l	*	8.5
------	---	-----

 LS081 : **Fluorures (F)**

mg/l	*	0.43
------	---	------

 LS065 : **Indice phénol**

µg/l	*	<10
------	---	-----

Métaux

 DN225 : **Mercure (Hg)**

µg/l	*	1.80
------	---	------

 LS120 : **Antimoine (Sb)**

mg/l	*	<0.02
------	---	-------

 LS122 : **Arsenic (As)**

mg/l	*	0.064
------	---	-------

 LS123 : **Baryum (Ba)**

mg/l	*	2.19
------	---	------

 LS127 : **Cadmium (Cd)**

mg/l	*	0.011
------	---	-------

 LS129 : **Chrome (Cr)**

mg/l	*	0.097
------	---	-------

 LS105 : **Cuivre (Cu)**

mg/l	*	2.68
------	---	------

 LS135 : **Molybdène (Mo)**

mg/l		<0.005
------	--	--------

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

N° Echantillon

001

Référence client :

m2 à 0.50

Matrice :

ESO

Date de prélèvement :

21/01/2026

Date de début d'analyse :

23/01/2026

Température de l'air de l'enceinte :

7.2°C

Métaux

LS115 : Nickel (Ni)	mg/l	*	0.097
LS137 : Plomb (Pb)	mg/l	*	0.388
LS141 : Sélénium (Se)	mg/l	*	<0.01
LS111 : Zinc (Zn)	mg/l	*	2.45

Hydrocarbures totaux

LS308 : Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches

Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	*	195
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	mg/l		14.5
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	mg/l		117
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	mg/l		51.5
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	mg/l		12.3

LSL4E : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (%)

> C10 - C12 inclus (%)	%		2.87
> C12 - C16 inclus (%)	%		4.56
> C16 - C20 inclus (%)	%		46.69
> C20 - C24 inclus (%)	%		24.72
> C24 - C28 inclus (%)	%		11.58
> C28 - C32 inclus (%)	%		5.90
> C32 - C36 inclus (%)	%		3.000
> C36 - C40 exclus (%)	%		0.68

LS4L8 : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l)

C10 - C12 inclus	mg/l		5.608
> C12 - C16 inclus	mg/l		8.910
> C16 - C20 inclus	mg/l		91.23
> C20 - C24 inclus	mg/l		48.301
> C24 - C28 inclus	mg/l		22.63
> C28 - C32 inclus	mg/l		11.53
> C32 - C36 inclus	mg/l		5.862

RAPPORT D'ANALYSE
Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

N° Echantillon

001

Référence client :

m2 à 0.50

Matrice :

ESO

Date de prélèvement :

21/01/2026

Date de début d'analyse :

23/01/2026

Température de l'air de l'enceinte :

7.2°C

Hydrocarbures totaux
**LS4L8 : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à
nC40 (mg/l)**

> C36 - C40 inclus

mg/l

1.329

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LSRHB : Naphtalène	µg/l	*	12
LSRHC : Acénaphthylène	µg/l	*	3.6
LSRHD : Acénaphène	µg/l	*	4.2
LSRH1 : Fluorène	µg/l	*	4.4
LSRH2 : Phénanthrène	µg/l	*	4.3
LSRH3 : Anthracène	µg/l	*	5.5
LSRH4 : Fluoranthène	µg/l	*	9.7
LSRH5 : Pyrène	µg/l	*	12
LSRH6 : Benzo-(a)-anthracène	µg/l	*	2.9
LSRH7 : Chrysène	µg/l	*	3.4
LSRH8 : Benzo(b)fluoranthène	µg/l	*	5.2
LSRH9 : Benzo(k)fluoranthène	µg/l	*	1.5
LSRH0 : Benzo(a)pyrène	µg/l	*	3.5960
LSRHA : Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	*	0.9
LSRHE : Benzo(ghi)Pérylène	µg/l	*	4.6
LSRHF : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	µg/l	*	2.4
LSFF8 : Somme des HAP 16	µg/l		80

Polychlorobiphényles (PCBs)

LS3UE : PCB 28	µg/l	*	<0.07
LS3UF : PCB 52	µg/l	*	0.13
LS3UG : PCB 101	µg/l	*	0.23
LS3UD : PCB 118	µg/l	*	0.15
LS3UH : PCB 138	µg/l	*	0.12
LS3UI : PCB 153	µg/l	*	0.12

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

N° Echantillon

001

Référence client :

m2 à 0.50

Matrice :

ESO

Date de prélèvement :

21/01/2026

Date de début d'analyse :

23/01/2026

Température de l'air de l'enceinte :

7.2°C

Polychlorobiphényles (PCBs)

LS3UJ : PCB 180	µg/l	*	0.07
LSFEL : Somme PCB (7)	µg/l		0.82

Composés Volatils

 LS1M4 : **PolluTest® : Screening Volatils**
HS/GC/MS

Dichlorométhane	µg/l	*	<5.00
Chloroforme	µg/l	*	<2.00
Tétrachlorométhane	µg/l	*	<1.00
Trichloroéthylène	µg/l	*	<1.00
Tétrachloroéthylène	µg/l	*	<1.00
1,1-Dichloroéthane	µg/l	*	<2.00
1,2-Dichloroéthane	µg/l	*	<1.00
1,1,1-Trichloroéthane	µg/l	*	<2.00
1,1,2-Trichloroéthane	µg/l	*	<5.00
Somme des Trichloroéthanes	µg/l		3.5
cis 1,2-Dichloroéthylène	µg/l	*	<2.00
Trans-1,2-dichloroéthylène	µg/l	*	<2.00
Chlorure de vinyle	µg/l	*	<0.50
1,1-Dichloroéthylène	µg/l	*	<2.00
Bromochlorométhane	µg/l	*	<5.00
Dibromométhane	µg/l	*	<5.00
Bromodichlorométhane	µg/l	*	<5.00
Dibromochlorométhane	µg/l	*	<2.00
1,2-Dibromoéthane	µg/l	*	<1.00
Bromoforme (tribromométhane)	µg/l	*	<5.00
Benzène	µg/l	*	0.67
Toluène	µg/l	*	22.4
Ethylbenzène	µg/l	*	2.2
o-Xylène	µg/l	*	3.6
Xylène (méta-, para-)	µg/l	*	11.2

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

N° Echantillon

001

Référence client :

m2 à 0.50

Matrice :

ESO

Date de prélèvement :

21/01/2026

Date de début d'analyse :

23/01/2026

Température de l'air de l'enceinte :

7.2°C

Composés Volatils

 LS1M4 : **PolluTest® : Screening Volatils**
HS/GC/MS

Styrène	µg/l	*	<1.00
1,1-Dichloropropène	µg/l	*	<2.00
Somme des 1,3-Dichloropropènes	µg/l		5.00
cis-1,3-Dichloropropène	µg/l	*	<5.00
1,3-Dichloropropane	µg/l	*	<1.00
1,3-dichloropropène (Trans)	µg/l	*	<5.00
1,2-Dichloropropane	µg/l	*	<5.00
2,2-Dichloropropane	µg/l	*	<5.00
Chlorobenzène	µg/l	*	<1.00
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	µg/l	*	<1.00
Somme des Tétrachloroéthanes	µg/l		2.5
Isopropylbenzène (cumène)	µg/l	*	<1.00
Bromobenzène	µg/l	*	<1.00
n-Propylbenzène	µg/l	*	<1.00
2-Chlorotoluène	µg/l	*	<1.00
1,3,5-Triméthylbenzène	µg/l	*	1.0
Somme des Chlorotoluènes	µg/l		<1.00
4-Chlorotoluène	µg/l	*	<1.00
tert-butylbenzène	µg/l	*	<1.00
1,2,4-Triméthylbenzène (Pseudocumène)	µg/l	*	4.9
sec-butylbenzène	µg/l	*	<1.00
p-isopropyltoluène (p-cymène)	µg/l	*	<1.00
1,3-Dichlorobenzène	µg/l	*	<1.00
1,4-Dichlorobenzène	µg/l	*	<1.00
n-butylbenzène	µg/l	*	<1.00
1,2-Dichlorobenzène	µg/l	*	<1.00
Somme des Dichlorobenzènes	µg/l		<1.00
1,2-Dibromo-3-chloropropane	µg/l	*	<5.00
Hexachloro-1,3-butadiène	µg/l	*	<0.50

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

N° Echantillon

001

Référence client :

m2 à 0.50

Matrice :

ESO

Date de prélèvement :

21/01/2026

Date de début d'analyse :

23/01/2026

Température de l'air de l'enceinte :

7.2°C

Composés Volatils

 LS1M4 : **PolluTest® : Screening Volatils**
HS/GC/MS

1,2,4-Trichlorobenzène	µg/l	*	<5.00
1,2,3-Trichlorobenzène	µg/l	*	<5.00
Somme des Trichlorobenzènes	µg/l		7.5
Somme des Xylènes	µg/l		14.8
1,3,5-Trichlorobenzène	µg/l		<5.00
Trichlorofluorométhane	µg/l		<5.00
Chloroéthane	µg/l		<50.0
1,1,2,2- Tétrachloroéthane	µg/l		<5.00
1,2,3-trichloropropane	µg/l		<50.0
Chlorométhane	µg/l		<50.0
3-chlorotoluène	µg/l		<1.00

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

Observations	N° d'échantillon	Référence client
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des 1,3-Dichloropropènes pour le(s) paramètre(s) 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis-1,3-Dichloropropène, 1,3-dichloropropène (Trans), 1,2,4-Trichlorobenzène, 1,2,3-Trichlorobenzène, 1,3,5-Trichlorobenzène, 1,1,2,2- Tétrachloroéthane est LQ labo/2	(001)	m2 à 0.50
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des Chlorotoluènes pour le(s) paramètre(s) 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis-1,3-Dichloropropène, 1,3-dichloropropène (Trans), 1,2,4-Trichlorobenzène, 1,2,3-Trichlorobenzène, 1,3,5-Trichlorobenzène, 1,1,2,2- Tétrachloroéthane est LQ labo/2	(001)	m2 à 0.50
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des Dichlorobenzènes pour le(s) paramètre(s) 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis-1,3-Dichloropropène, 1,3-dichloropropène (Trans), 1,2,4-Trichlorobenzène, 1,2,3-Trichlorobenzène, 1,3,5-Trichlorobenzène, 1,1,2,2- Tétrachloroéthane est LQ labo/2	(001)	m2 à 0.50
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des Tétrachloroéthanés pour le(s) paramètre(s) 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis-1,3-Dichloropropène, 1,3-dichloropropène (Trans), 1,2,4-Trichlorobenzène, 1,2,3-Trichlorobenzène, 1,3,5-Trichlorobenzène, 1,1,2,2- Tétrachloroéthane est LQ labo/2	(001)	m2 à 0.50
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des Trichlorobenzènes pour le(s) paramètre(s) 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis-1,3-Dichloropropène, 1,3-dichloropropène (Trans), 1,2,4-Trichlorobenzène, 1,2,3-Trichlorobenzène, 1,3,5-Trichlorobenzène, 1,1,2,2- Tétrachloroéthane est LQ labo/2	(001)	m2 à 0.50
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ réglementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des Trichloroéthanés pour le(s) paramètre(s) 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis-1,3-Dichloropropène, 1,3-dichloropropène (Trans), 1,2,4-Trichlorobenzène, 1,2,3-Trichlorobenzène, 1,3,5-Trichlorobenzène, 1,1,2,2- Tétrachloroéthane est LQ labo/2	(001)	m2 à 0.50

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire, la valeur retenue pour le calcul de la somme Somme des Xylènes pour le(s) paramètre(s) 1,1,1-Trichloroéthane, 1,1,2-Trichloroéthane, cis-1,3-Dichloropropène, 1,3-dichloropropène (Trans), 1,2,4-Trichlorobenzène, 1,2,3-Trichlorobenzène, 1,3,5-Trichlorobenzène, 1,1,2,2-Tétrachloroéthane est LQ labo/2	(001)	m2 à 0.50
L'accréditation a été retirée pour l'analyse identifiée par le symbole ▲. Par conséquent, celle-ci n'est ni présumée conforme au référentiel d'accréditation ni couverte par les accords de reconnaissance internationaux.	(001)	m2 à 0.50
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.	(001)	m2 à 0.50
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	(001)	m2 à 0.50
Spectrophotométrie visible automatisée : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001)	m2 à 0.50


Elisa GITZHOFFER

Coordinateur(ice) Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 16 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et d'incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 26E010923

Version du : 02/02/2026

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Date de réception technique : 23/01/2026

Première date de réception physique : 23/01/2026 11:38:35

Référence Dossier :

Référence Commande : A25-253 LA ROCHELLE

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Annexe technique

Dossier N° :26E010923

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25-253 LA ROCHELLE

Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
DN225	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) - NF EN ISO 17852	0.2	30%	µg/l	Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS001	Mesure du pH pH Température	Potentiométrie - NF EN ISO 10523			°C	
LS02I	Chlorures (Cl)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF EN ISO 15923-1	1	30%	mg/l	
LS02L	Azote Nitrique / Nitrates (NO3) Nitrates Azote nitrique	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF EN ISO 15923-1	1 0.2	35% 35%	mg NO3/l mg N-NO3/l	
LS02W	Azote Nitreux / Nitrites (NO2) Nitrites Azote nitreux	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF EN ISO 15923-1	0.04 0.01	20% 20%	mg NO2/l mg N-NO2/l	
LS02Z	Sulfates (SO4)		5	20%	mg/l	
LS03C	Orthophosphates (PO4)	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF EN ISO 15923-1	0.1	35%	mg PO4/l	
LS045	Carbone Organique Total (COT)	Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484	0.5	50%	mg/l	
LS065	Indice phénol	Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	10	43%	µg/l	
LS081	Fluorures (F)	Potentiométrie - NF T 90-004	0.1	35%	mg/l	
LS105	Cuivre (Cu)	ICP/AES - NF EN ISO 11885	0.01	30%	mg/l	
LS111	Zinc (Zn)		0.02	25%	mg/l	
LS115	Nickel (Ni)		0.005	15%	mg/l	
LS120	Antimoine (Sb)		0.02	25%	mg/l	
LS122	Arsenic (As)		0.005	45%	mg/l	
LS123	Baryum (Ba)		0.005	30%	mg/l	
LS127	Cadmium (Cd)		0.005	20%	mg/l	
LS129	Chrome (Cr)		0.005	20%	mg/l	
LS135	Molybdène (Mo)		0.005		mg/l	
LS137	Plomb (Pb)		0.005	20%	mg/l	
LS141	Sélénium (Se)		0.01	50%	mg/l	
LS1M4	PolluTest® : Screening Volatils HS/GC/MS Dichlorométhane	HS - GC/MS - NF ISO 11423-1 et NF EN ISO 10301	5	40%	µg/l	

Annexe technique

Dossier N° :26E010923

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25-253 LA ROCHELLE

Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
	Chloroforme		2	60%	µg/l	
	Tetrachlorométhane		1	50%	µg/l	
	Trichloroéthylène		1	40%	µg/l	
	Tetrachloroéthylène		1	45%	µg/l	
	1,1-Dichloroéthane		2	45%	µg/l	
	1,2-Dichloroéthane		1	55%	µg/l	
	1,1,1-Trichloroéthane		2	30%	µg/l	
	1,1,2-Trichloroéthane		5	40%	µg/l	
	Somme des Trichloroéthanes				µg/l	
	cis 1,2-Dichloroéthylène		2	40%	µg/l	
	Trans-1,2-dichloroéthylène		2	40%	µg/l	
	Chlorure de vinyle		0.5	50%	µg/l	
	1,1-Dichloroéthylène		2	50%	µg/l	
	Bromochlorométhane		5	30%	µg/l	
	Dibromométhane		5	30%	µg/l	
	Bromodichlorométhane		5	35%	µg/l	
	Dibromochlorométhane		2	40%	µg/l	
	1,2-Dibromoéthane		1	45%	µg/l	
	Bromoforme (tribromométhane)		5	60%	µg/l	
	Benzène		0.5	40%	µg/l	
	Toluène		1	30%	µg/l	
	Ethylbenzène		1	55%	µg/l	
	o-Xylène		1	50%	µg/l	
	Xylène (méta-, para-)		1	50%	µg/l	
	Styrène		1	45%	µg/l	
	1,1-Dichloropropène		2	55%	µg/l	
	Somme des 1,3-Dichloropropènes				µg/l	
	cis-1,3-Dichloropropène		5	35%	µg/l	
	1,3-Dichloropropane		1	40%	µg/l	
	1,3-dichloropropène (Trans)		5	30%	µg/l	
	1,2-Dichloropropane		5	45%	µg/l	
	2,2-Dichloropropane		5	35%	µg/l	
	Chlorobenzène		1	45%	µg/l	
	1,1,1,2-Tétrachloroéthane		1	30%	µg/l	
	Somme des Tétrachloroéthanes				µg/l	

Annexe technique

Dossier N° :26E010923

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25-253 LA ROCHELLE

Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
	Isopropylbenzène (cumène)		1	50%	µg/l	
	Bromobenzène		1	55%	µg/l	
	n-Propylbenzène		1	55%	µg/l	
	2-Chlorotoluène		1	50%	µg/l	
	1,3,5-Triméthylbenzène		1	60%	µg/l	
	Somme des Chlorotoluènes				µg/l	
	4-Chlorotoluène		1	60%	µg/l	
	tert-butylbenzène		1	55%	µg/l	
	1,2,4-Triméthylbenzène (Pseudocumène)		1	50%	µg/l	
	sec-butylbenzène		1	60%	µg/l	
	p-isopropyltoluène (p-cymène)		1	60%	µg/l	
	1,3-Dichlorobenzène		1	55%	µg/l	
	1,4-Dichlorobenzène		1	55%	µg/l	
	n-butylbenzène		1	60%	µg/l	
	1,2-Dichlorobenzène		1	35%	µg/l	
	Somme des Dichlorobenzènes				µg/l	
	1,2-Dibromo-3-chloropropane		5	45%	µg/l	
	Hexachloro-1,3-butadiène		0.5	60%	µg/l	
	1,2,4-Trichlorobenzène		5	40%	µg/l	
	1,2,3-Trichlorobenzène		5	45%	µg/l	
	Somme des Trichlorobenzènes				µg/l	
	Somme des Xylènes				µg/l	
	1,3,5-Trichlorobenzène		5		µg/l	
	Trichlorofluorométhane		5		µg/l	
	Chloroéthane		50		µg/l	
	1,1,2,2- Tétrachloroéthane		5		µg/l	
	1,2,3-trichloropropane		50		µg/l	
	Chlorométhane		50		µg/l	
	3-chlorotoluène		1		µg/l	
LS308	Indices hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2				
	Indices Hydrocarbures (C10-C40)		0.03	41%	mg/l	
	HCT (nC10 - nC16) (Calcul)		0.008		mg/l	
	HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)		0.008		mg/l	
	HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)		0.008		mg/l	

Annexe technique

Dossier N° :26E010923

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25-253 LA ROCHELLE

Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
	HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		0.008		mg/l	
LS3UD	PCB 118	GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	0.01	31%	µg/l	
LS3UE	PCB 28		0.01	30%	µg/l	
LS3UF	PCB 52		0.01	40%	µg/l	
LS3UG	PCB 101		0.01	32%	µg/l	
LS3UH	PCB 138		0.01	31%	µg/l	
LS3UI	PCB 153		0.01	27%	µg/l	
LS3UJ	PCB 180		0.01	22%	µg/l	
LS4L8	Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l) C10 - C12 inclus > C12 - C16 inclus > C16 - C20 inclus > C20 - C24 inclus > C24 - C28 inclus > C28 - C32 inclus > C32 - C36 inclus > C36 - C40 inclus	Calcul - Méthode interne	0.004 0.004 0.004 0.004 0.004 0.004 0.004 0.004		mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l mg/l	
LSFEL	Somme PCB (7)	Calcul - Calcul			µg/l	
LSFF8	Somme des HAP 16				µg/l	
LSK98	Conductivité à 25°C Conductivité corrigée automatiquement à 25°C Température de mesure de la conductivité	Potentiométrie [Méthode à la sonde] - NF EN 27888	15	30%	µS/cm °C	
LSL4E	Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (%) > C10 - C12 inclus (%) > C12 - C16 inclus (%) > C16 - C20 inclus (%) > C20 - C24 inclus (%) > C24 - C28 inclus (%) > C28 - C32 inclus (%) > C32 - C36 inclus (%) > C36 - C40 exclus (%)	Calcul - Méthode interne			% % % % % % % %	
LSRH0	Benzo(a)pyrène	GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - Méthode interne	0.0075	50%	µg/l	
LSRH1	Fluorène		0.01	41%	µg/l	
LSRH2	Phénanthrène		0.01	36%	µg/l	

Annexe technique

Dossier N° :26E010923

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25-253 LA ROCHELLE

Eau souterraine

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LSRH3	Anthracène		0.01	44%	µg/l	
LSRH4	Fluoranthène		0.01	42%	µg/l	
LSRH5	Pyrène		0.01	41%	µg/l	
LSRH6	Benzo-(a)-anthracène		0.01	33%	µg/l	
LSRH7	Chrysène		0.01	33%	µg/l	
LSRH8	Benzo(b)fluoranthène		0.01	34%	µg/l	
LSRH9	Benzo(k)fluoranthène		0.01	28%	µg/l	
LSRHA	Dibenzo(a,h)anthracène		0.01	34%	µg/l	
LSRHB	Naphtalène		0.01	36%	µg/l	
LSRHC	Acénaphthylène		0.01	33%	µg/l	
LSRHD	Acénaphène		0.01	38%	µg/l	
LSRHE	Benzo(ghi)Pérylène		0.01	33%	µg/l	
LSRHF	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.01	33%	µg/l	

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 26E010923

N° de rapport d'analyse : AR-26-LK-017339-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : A25-253 LA ROCHELLE

Eau souterraine

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique ⁽¹⁾	Date de Réception Technique ⁽²⁾	Code-Barre	Nom Flacon
001	m2 à 0.50		23/01/2026 11:38:35	23/01/2026		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.